

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Caractéristiques des collèges publics relevant des quartiers prioritaires :

des moyens supplémentaires en lien avec les réseaux de l'éducation prioritaire

Près de 40 000 enseignants, souvent moins expérimentés, dans les 941 collèges relevant de la politique de la ville

À proximité des quartiers prioritaires comme ailleurs, le nombre d'enseignants dans les collèges est très stable d'une année sur l'autre. Ainsi, à la rentrée 2016, 38 900 enseignants travaillent dans des collèges publics métropolitains relevant des quartiers prioritaires¹, (**graphique 1**), soit un cinquième des effectifs totaux d'enseignants en collège public (20,6 %). Ce taux est légèrement supérieur à celui des effectifs scolaires de ces établissements rapportés à ceux de l'ensemble des collèges métropolitains (18,9 %). Cela témoigne des moyens humains supplémentaires alloués à ces établissements, en particulier lorsqu'ils appartiennent aux réseaux de l'éducation prioritaire, cas de figure fréquent pour les collèges relevant des quartiers prioritaires. Les enseignants de ces établissements sont, toutefois, globalement moins expérimentés : ils ont plus souvent une ancienneté de moins de deux ans (41,3 %,

contre 33,4 % dans les collèges plus éloignés d'un quartier prioritaire). En outre, la présence de jeunes enseignants (moins de 35 ans) y est plus importante (34,9 %, contre 23,0 %).

Ces données concernent la rentrée 2016-2017, soit un an après la mise en place de la refonte de la géographie de l'éducation prioritaire (réseaux Rep + et Rep). Parmi les mesures visant à corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire au collège, figurent des incitations financières dans le but de pérenniser les équipes éducatives dans ces établissements. Les effets de ces réformes dans les collèges relevant des quartiers prioritaires pourront être mesurés dans les prochaines années. Un an après cette refonte, la part des jeunes professeurs et celle de ceux ayant moins de deux ans d'ancienneté restent comparables à celles de la rentrée 2015.

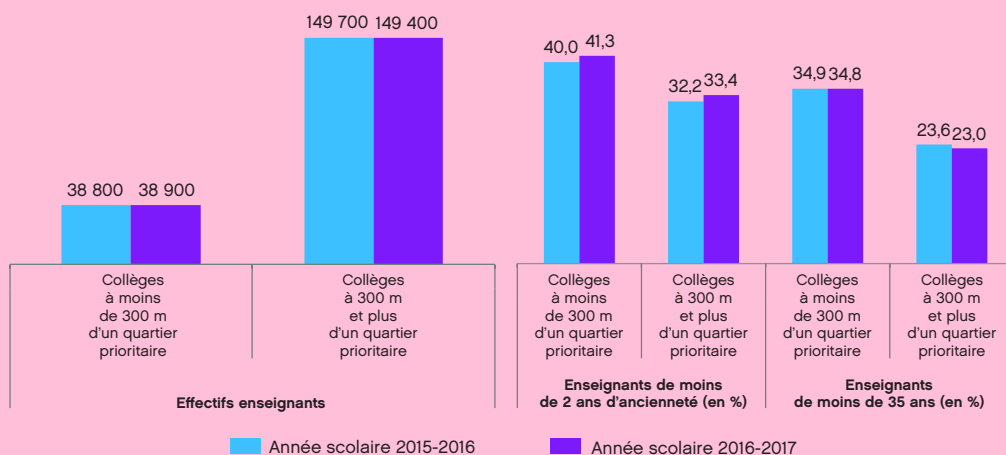
Moins d'élèves par classe

Conséquence des recouvrements entre les géographies de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville², les moyens pédagogiques des collèges publics relevant de la politique de la ville sont globalement supérieurs à ceux des autres établissements. Pour autant, l'allocation des moyens est telle qu'a priori, un collège QPV est bien doté même s'il n'est pas REP ou REP +. Des efforts sont ainsi menés

pour limiter dans ces collèges le nombre moyen d'élèves par classe (**graphique 2**). Celui-ci est, en effet, légèrement inférieur dans les collèges situés à proximité des quartiers prioritaires (21,9, contre 23,8). Comparativement aux trois années précédentes, ce nombre moyen d'élèves par classe reste stable, à proximité des quartiers prioritaires comme ailleurs.

1. Les collèges relevant des quartiers prioritaires sont ceux qui sont implantés dans un quartier prioritaire ou à moins de 300 m du quartier. Ils sont comparés aux collèges situés à plus de 300 m.

2. Cf. Fiche « Collèges proches des quartiers prioritaires », *Rapport ONPV 2016*.



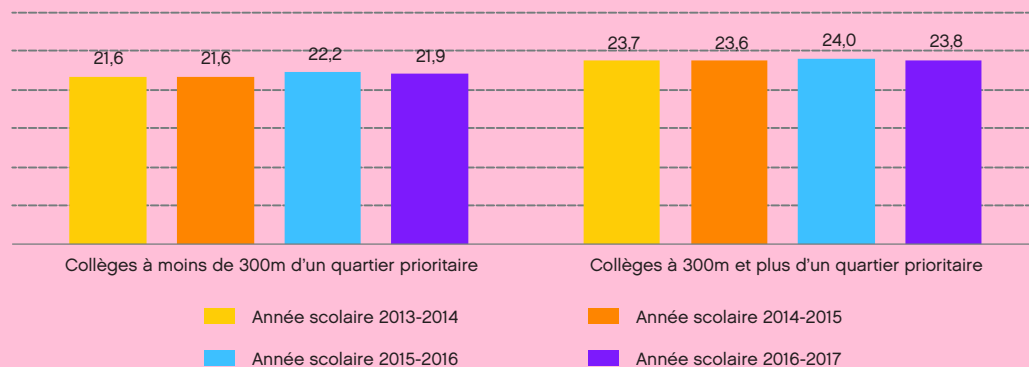
Graphique 1
Les effectifs et caractéristiques des enseignants en collèges publics en 2015-2016 et 2016-2017

Source: ministère de l'Éducation nationale, Depp, années 2015-2016 à 2016-2017.

Champ: collèges publics métropolitains.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: à la rentrée 2016, 38900 enseignants travaillent dans un collège situé à moins de 300 m d'un quartier prioritaire métropolitain. 41,3 % de ces enseignants ont moins de deux ans d'ancienneté dans leur établissement, contre 33,5 % pour ceux travaillant dans un établissement ne relevant pas d'un quartier prioritaire.



Graphique 2
Nombre d'élèves par classe dans les collèges publics

Source: ministère de l'Éducation nationale, Depp, années 2015-2016 à 2016-2017.

Champ: collèges publics métropolitains.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: à la rentrée 2016, le nombre moyen d'élèves par classe dans les collèges à moins de 300 m d'un quartier prioritaire est de 21,9, contre 23,8 pour les collèges plus éloignés.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Réussite au diplôme national du brevet dans les collèges relevant des quartiers prioritaires : en progrès mais des écarts persistants avec les autres établissements

Les conditions de passation au diplôme national du brevet (DNB) ont sensiblement évolué en 2017. Les notes issues du contrôle continu ne reposent plus sur l'addition des notes obtenues au cours de l'année de 3^e tout au long de l'année mais sur l'évaluation des huit composantes du socle commun¹, lors du conseil de classe du troisième trimestre. Les candidats doivent également passer, non plus trois mais deux épreuves

écrites : « mathématiques, physique-chimie et SVT » et « français, histoire et géographie, enseignement moral et civique ». Ils doivent également préparer un oral de 15 minutes portant sur un projet mené lors de leur parcours au collège. Pour toutes ces raisons, la comparaison des résultats de la session 2017 du DNB avec ceux des sessions antérieures reste possible, mais elle doit être réalisée avec prudence.

Des taux de réussite plus faibles dans les collèges relevant des quartiers prioritaires

Les collégiens étudiant dans des établissements au sein ou à proximité des quartiers prioritaires obtiennent globalement de moins bons résultats au DNB que les autres élèves, qu'il s'agisse d'établissements du secteur privé ou du secteur public (**graphique 1**).

Les écarts sont très faibles pour les établissements privés : en 2017, le taux de réussite moyen au DNB dans les collèges privés situés à moins de 300 mètres d'un quartier prioritaire est, ainsi, de 95,2 % contre 96,4 % pour les établissements situés au-delà. L'origine sociale des élèves des collèges privés, globalement plus favorisée que celle des établissements publics, explique en partie, ces meilleurs résultats. Dans les établissements publics proches des quar-

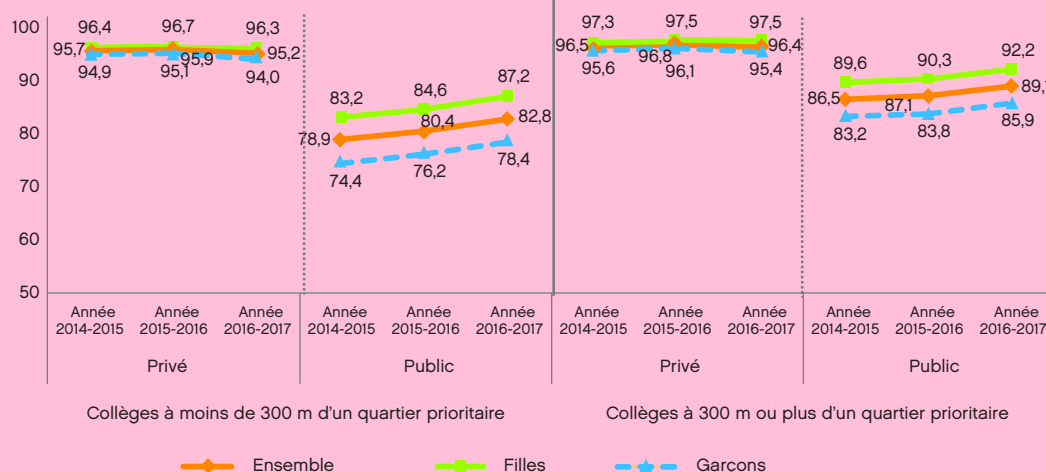
tiers prioritaires, la composition sociale des populations scolaires est très semblable à celle des quartiers prioritaires. Ainsi, le taux de réussite au brevet n'atteint que 82,8 % dans les collèges publics situés à moins de 300 mètres des quartiers prioritaires, contre 89,1 % dans les établissements plus éloignés. Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles ont de meilleurs résultats que les garçons, l'écart étant beaucoup plus prononcé dans le secteur public. Enfin, en termes d'évolution, la progression des résultats au DNB concerne autant les collèges des quartiers prioritaires que les autres : de 2015 à 2017 les taux de réussite ont progressé de 3,9 points dans les collèges relevant d'un quartier prioritaire et de 2,6 points dans les autres établissements publics.

Des notes aux épreuves écrites sensiblement moins bonnes

En 2017, les résultats aux épreuves écrites passées par les collégiens fréquentant les collèges publics proches des quartiers prioritaires sont plus faibles que ceux des collégiens fréquentant un établissement public plus éloigné (note moyenne de 8,8 sur 20, contre 10,2 sur 20, **graphique 2**). Par ailleurs, les élèves des établissements du secteur privé obtiennent des

résultats supérieurs à ceux des collégiens du secteur public, y compris à proximité des quartiers prioritaires. Quels que soient le secteur d'enseignement ou la proximité au quartier prioritaire le plus proche, les notes écrites des candidats au DNB ont, suite à la réforme des épreuves du DNB, sensiblement baissé par rapport à la session 2016.

1. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture identifie les connaissances et compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. Il s'articule autour de cinq domaines et huit composantes donnant une vision d'ensemble des objectifs des programmes de l'école élémentaire et du collège qui déclinent et précisent ce nouveau socle.



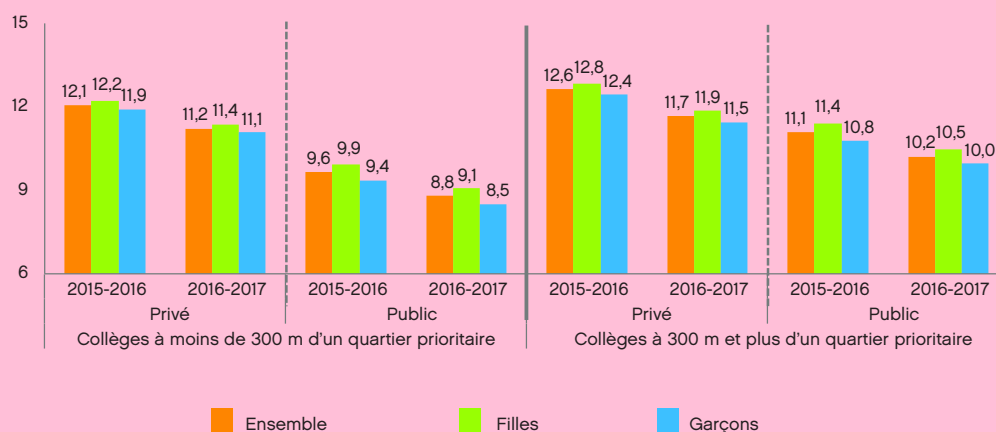
Graphique 1
Taux de réussite moyen au diplôme national du brevet par sexe, sessions 2015, 2016 et 2017 (en %)

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : collèges publics et privés sous contrat de métropole.

Calculs : CGET-ONPV.

Note de lecture : à la session 2017 (année scolaire 2016-2017) du diplôme national du brevet, le taux de réussite dans les collèges publics situés à moins de 300 m d'un quartier prioritaire est de 82,8 % (87,2 % pour les filles et 78,4 % pour les garçons), contre 89,1 % dans les collèges publics plus éloignés (92,2 % pour les filles et 85,9 % pour les garçons).



Graphique 2
Notes moyennes obtenues aux épreuves écrites du diplôme national du brevet 2016 et 2017 par sexe (note sur 20)

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : collèges publics et privés sous contrat de métropole.

Calculs : CGET-ONPV.

Note de lecture : à la session 2017 (année scolaire 2016-2017) du diplôme national du brevet, les élèves des collèges publics situés à moins de 300 m d'un quartier prioritaire ont une note moyenne de 9,6 sur 20 à leurs épreuves écrites (9,9 pour les filles et 9,4 pour les garçons), contre 11,1 sur 20 dans les collèges publics plus éloignés (11,1 pour les filles et 10,8 pour les garçons).

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Orientation au lycée :

plus de filières professionnelles après une scolarité dans un collège relevant des quartiers prioritaires

La scolarisation au sein d'une filière générale moins fréquente deux ans après la fréquentation d'un collège public proche d'un quartier prioritaire

En 2016-2017, deux ans après la sortie d'un collège public à la fin de l'année scolaire 2014-2015, seuls 33,9 % des élèves scolarisés dans des collèges situés à moins de 300 mètres d'un quartier prioritaire fréquentent une filière générale, contre 43,9 % des élèves issus d'un collège situé à plus de 300 m¹

(graphique 1). De tels écarts existent au sein des collèges privés, mais dans des proportions plus modestes: 53,6 % de filières générales deux ans après une scolarité dans un collège privé à proximité d'un quartier prioritaire, contre 55,5 % dans un collège plus éloigné.

Les élèves issus des collèges relevant de la politique de la ville sont surreprésentés dans les filières professionnelles

Les élèves scolarisés dans un collège à proximité d'un quartier prioritaire appartiennent plus souvent à des milieux modestes et se retrouvent, par la suite, plus souvent dans une filière professionnelle au lycée. Les élèves issus de catégories défavorisées, et notamment ceux dont les parents ont un faible niveau d'études, suivent moins souvent un parcours scolaire linéaire: accès moins fréquent en seconde générale et technologique, orientation subie en voie professionnelle², etc.

Ainsi, à l'inverse des filières générales et technologiques, les filières professionnelles scolarisent davantage d'élèves issus des collèges relevant de la politique de la ville deux ans après la fin du collège. Dès la seconde, ils s'orientent beaucoup plus souvent vers une seconde professionnelle ou une première année de CAP: 31,0 % des élèves issus d'un collège public proche d'un quartier prioritaire, contre 21,9 % de ceux provenant d'un collège public

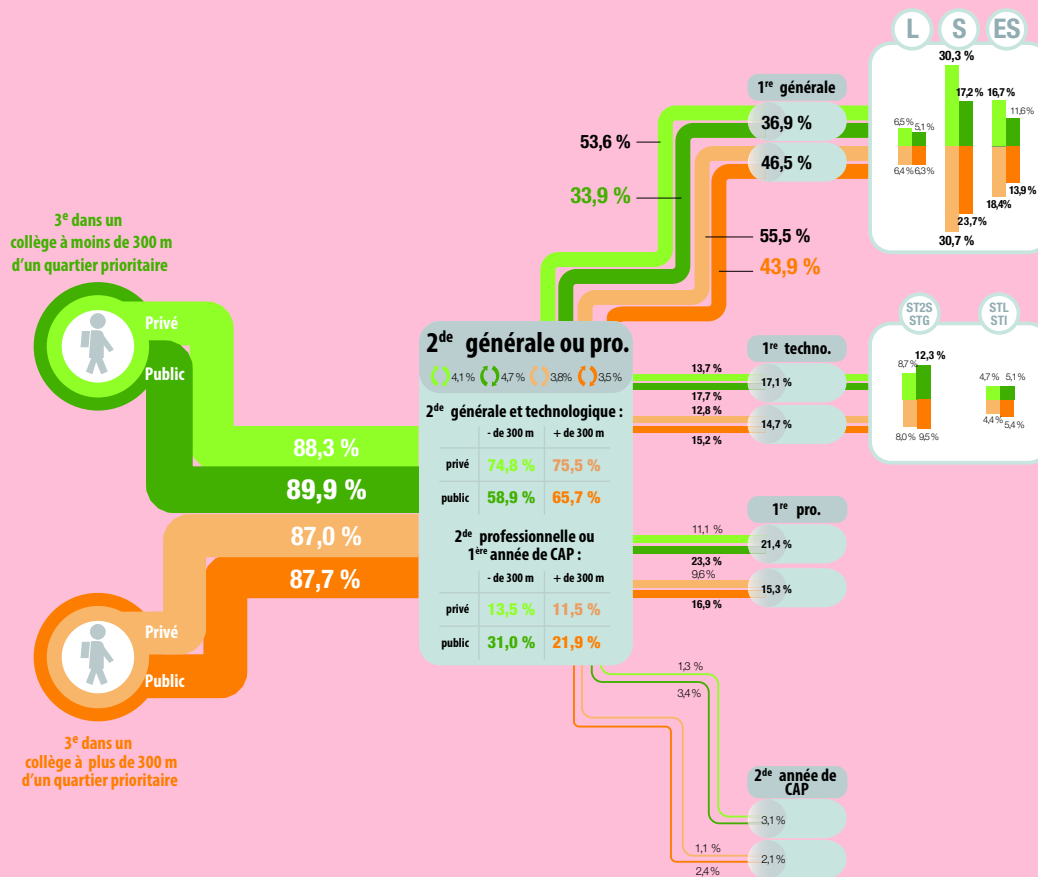
plus éloigné. Deux ans après leur sortie du collège qu'ils soient du secteur public ou privé, 24,5 % des collégiens des établissements proches d'un quartier prioritaires s'orientent vers une première professionnelle ou une première année de CAP, contre 17,4 % de ceux ayant fréquenté un collège plus éloigné. Enfin, les élèves issus d'établissements proches de quartiers prioritaires s'orientent aussi plus souvent vers des filières technologiques que ceux issus de collèges plus éloignés (14,2 %, contre 12,8 %) mais dans des proportions plus faibles que pour les filières professionnelles.

Toutes filières confondues, le redoublement post 3^e est plus fréquent chez les élèves ayant fréquenté un collège proche des quartiers prioritaires (4,7 % des élèves issus d'un collège public, contre 3,5 %, pour les élèves issus d'un établissement à plus de 300 m d'un quartier prioritaire).

1. En raison d'un changement des champs pris en compte, la comparaison avec les données des rapports ONPV antérieurs n'est pas possible.

2. Caille J.-P. (2014), Les transformations des trajectoires au collège: des parcours plus homogènes mais encore très liés au passé scolaire et à l'origine sociale, Depp, *Éducation & formations* n° 85.

Graphique 1
Devenir scolaire des élèves de 3^e selon la proximité de leur établissement avec un quartier prioritaire, deux ans après leur sortie de cet établissement (année scolaire 2016-2017)



CAP Certificat d'aptitude professionnelle
S Bac scientifique
ES Bac économique et social
L Bac littéraire
(L) Redoublement
Bac ST2S : sciences et technologies de la santé et du social
Bac STG : sciences et technologies de la gestion
Bac STL : sciences et technologies de laboratoire
Bac STI : sciences et technologies industrielles

Source : ministère de l'Éducation nationale.

Champ : collèges publics et privés sous contrat de métropole.

Calculs : CGET-ONPV.

Traitement : Depp.

Réalisation : CGET/DST/Cellule Carto, FP, 2019.

Note de lecture : 89,9 % des 3^e issus, en 2014-2015, d'un collège public situé à moins de 300 m d'un quartier prioritaire, entrent un an plus tard dans un lycée dans une filière générale ou technologique (58,9 %, en 2^{de} générale ou technologique et 31,0 % en professionnelle ou 1^{ère} année de CAP). Deux ans plus tard, en 2016-2017, 33,9 % étudient en 1^{ère} générale, 17,7 % en 1^{ère} technologique, 23,3 % en 1^{ère} professionnelle, 3,4 % en 2^{de} année de CAP et 4,7 % sont redoublants.

MAXENCE CHAIGNEAU (CGET – ONPV)

en lien avec PIERRE BOULET (Sies) et PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Les aspirations d'orientation dans l'enseignement supérieur : plus modestes pour les lycéens résidant dans les quartiers prioritaires

Moins de vœux de poursuite d'études supérieures

En 2016, parmi les 45700 élèves de Terminale résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et inscrits en procédure Admission post-Bac (APB)¹, 40200 émettent une candidature en validant leur choix en procédure normale, première étape dans la procédure d'orientation de poursuite d'études post-Bac : 12,0 % n'émettent donc pas de vœu sur APB, contre 6,8 % des lycéens des

autres quartiers des unités urbaines englobantes (**tableau 1**). Les lycéens préparant un Bac professionnel, surreprésentés parmi les lycéens des QPV, émettent en effet moins souvent de vœu de poursuite d'études supérieures. C'est pourquoi, les filles, moins représentées en filières professionnelles, émettent plus souvent au moins un vœu d'études post-Bac, y compris lorsqu'elles résident en QPV.

Davantage de premiers vœux sur un BTS

Toutes filières du baccalauréat confondues, les lycéens issus des QPV émettent souvent leur premier vœu en brevet de technicien supérieur (BTS) lors de la procédure normale sur APB (40,0 %, contre 25,8 % pour les jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes, **graphique 1**). Cette filière attire en majorité des bacheliers professionnels car elle permet de spécialiser ces étudiants à court terme dans une voie précise. Pour autant, la licence est une voie privilégiée par les lycéens issus des

QPV, notamment par ceux préparant un Bac professionnel : 17,1 % postulent pour une licence, contre 11,4 % des terminales préparant un Bac professionnel en habitant dans un autre quartier des unités urbaines englobantes. Enfin, les élèves de terminale préparant un Bac général postulent, quant à eux, près de deux fois moins à une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) lorsqu'ils habitent en QPV (8,6 %, contre 15,0 % pour ceux issus des autres quartiers des unités urbaines englobantes).

Plus souvent sans proposition à l'issue de la procédure

9,2 % des lycéens de Terminale issus des QPV ayant validé un vœu sur la plateforme APB n'obtiennent pas de proposition, contre seulement 5,8 % des lycéens des autres quartiers en unités urbaines englobantes (**tableau 2**). Cette situation s'explique, notamment, par une part plus importante d'absence de proposition pour les lycéens des Bacs professionnels, surreprésentés en QPV (23,0 % sans proposition, contre 7,4 % pour les lycéens de filières technologiques et moins de 1,0 % pour ceux de filières générales).

Lorsqu'au terme de la procédure normale, aucune proposition n'est donnée à un candidat ou accep-

tée par ce dernier, celui-ci peut alors postuler, lors d'une procédure complémentaire, dans les formations bénéficiant encore de places vacantes. En 2016, cette procédure complémentaire concerne ainsi 9700 lycéens des QPV, soit 24,2 % des inscrits en procédure normale, contre 13,2 % des lycéens des autres quartiers des unités urbaines englobantes. À l'issue de la procédure APB, les lycéens des QPV se trouvent plus souvent sans solution de poursuite d'études : au terme de la procédure complémentaire, 9,5 % n'ont ainsi pas eu de proposition, contre 5,7 % des lycéens des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

1. Le portail national APB a régulé, de 2009 à 2016, les vœux et l'admission dans les formations des élèves souhaitant s'inscrire dans l'enseignement supérieur, avant d'être remplacé par la plateforme « Parcoursup ».

Tableau 1

Effectifs d'élèves de Terminale (2015-2016) inscrits sur APB et ayant validé une candidature sur APB selon le quartier de résidence

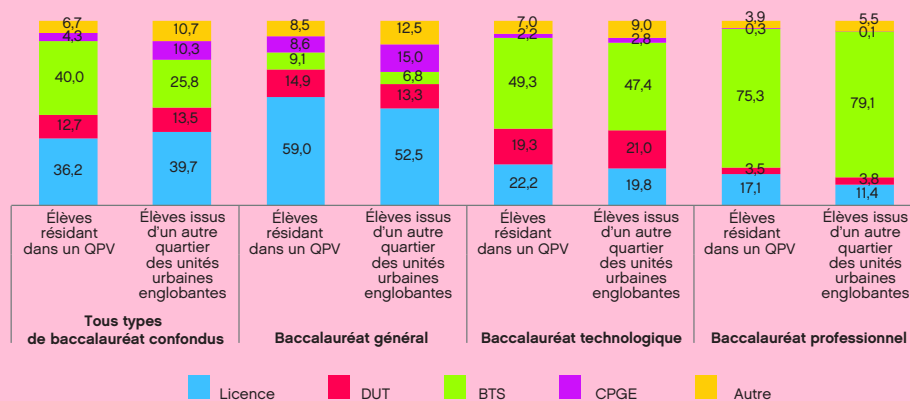
	Élèves résidant dans un QPV			Élèves issus d'un autre quartier des unités urbaines englobantes		
	Inscrits sur APB	Ont validé une candidature	Perte (%)	Inscrits sur APB	Ont validé une candidature	Perte (%)
Total	45 700	40 200	12,0	317 600	295 900	6,8
Filière générale	17 200	17 000	1,2	192 500	191 200	0,7
Filière technologique	11 800	11 200	5,1	65 000	60 700	6,6
Filière professionnelle	16 600	12 000	27,7	59 600	43 600	26,8
Filles	25 300	22 700	10,3	163 700	153 500	6,2
Garçons	20 400	17 500	14,2	153 900	142 400	7,5

Source : ministère de l'Enseignement supérieur, SIES, année scolaire 2015-2016.

Champ : lycéens en classe de Terminale en 2015-2016 en France métropolitaine inscrits sur APB.

Calculs : CGET-ONPV.

Note de lecture : 45 700 élèves de Terminale résidant en QPV sont inscrits sur le portail APB, 40 200 valident au moins une candidature ; 12,0 % des élèves des QPV ne valident donc pas de candidature sur APB.



Graphique 1
Filières post-baccalauréat classées en premier vœu selon le type de baccalauréat et le quartier de résidence des lycéens (en %)

Source : ministère de l'Enseignement supérieur, SIES, année scolaire 2015-2016.

Champ : lycéens en classe de Terminale en 2015-2016 en France métropolitaine inscrits sur APB.

Calculs : CGET-ONPV.

Note de lecture : 36,2 % des lycéens de Terminale (2015-2016) issus d'un quartier prioritaire candidatent pour une licence en premier vœu sur APB lors de la procédure normale.

Tableau 2

Élèves inscrits en procédure complémentaire sur APB selon leur quartier de résidence

	Élèves résidant dans un QPV	Élèves issus d'un autre quartier des unités urbaines englobantes
Candidats inscrits sur APB et ayant validé au moins un vœu en procédure normale	40 200	295 500
S'inscrivent ensuite en procédure complémentaire	9 700	39 100
en %	24,2	13,2
Sans proposition à l'issue de la procédure complémentaire	3 800	16 800
en %	9,5	5,7

Source : ministère de l'Enseignement supérieur, SIES, année scolaire 2015-2016.

Champ : lycéens en classe de Terminale en 2015-2016 en France métropolitaine inscrits sur APB.

Calculs : CGET-ONPV.

Note de lecture : parmi les candidats inscrits sur APB résidant en QPV, 40 200 ont validé un vœu en procédure normale sur le portail APB. À l'issue de cette procédure normale, certains élèves n'ont pas retenu la proposition qui leur a été faite, d'autres n'ont pas reçu de proposition. Au final, 9 700 se sont ensuite inscrits en procédure complémentaire, soit 24,2 % de ces élèves. In fine, 3 800 n'ont pas reçu de proposition en procédure complémentaire, soit 9,5 % des candidats inscrits sur APB résidant en QPV, contre 5,7 % des lycéens des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

KEVIN DEMANGECLAUDE (CGET – ONPV)

Programme de réussite éducative : une montée en charge des parcours personnalisés¹

Institués par la loi du 18 janvier 2005, les programmes locaux de réussite éducative (PRE) visent à accompagner des enfants et adolescents issus des QPV ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial ou

culturel favorable à leur réussite. En 2017, 529 PRE ont accompagné environ 101 800 enfants présentant des signes de fragilité.

Dispositifs encore communaux, les PRE couvrent les trois quarts des QPV et constituent l'axe stratégique du volet éducatif des contrats de ville

Bien que la compétence « politique de la ville » ait été transférée à l'échelon intercommunal depuis la loi du 21 février 2014, les PRE demeurent, pour 91 % d'entre eux, pilotés à l'échelle communale. Ils sont surtout portés par des centres communaux d'action sociale (62 %) ou des caisses des écoles (29 %), plus rarement par des groupements d'intérêt public, des intercommunalités ou des régies personnalisées (9 %).

En 2017, les PRE couvrent 1141 QPV (carte 1), soit 75 %, pour une moyenne de 2 QPV couverts par PRE. Si 85 % des PRE constituent un axe fort ou structurant du contrat de ville de leur territoire (contre 75 % en 2016), seule la moitié des coordonnateurs participent

à ses instances de pilotage. Reste que 77 % des coordonnateurs sont en lien régulier avec les chefs de projet des contrats de ville.

Dotés d'un budget moyen de 175 700 € en 2017, les PRE couvrent environ 9 500 établissements scolaires (18 par PRE en moyenne), principalement des écoles primaires (79 %), mais aussi des collèges (16 %), voire plus rarement des lycées (5 %). Par ailleurs, 75 % des PRE couvrent au moins un établissement en réseau d'éducation prioritaire. Enfin, le lien avec l'Éducation nationale est étroit, qu'ils s'agissent d'échanges réguliers entre coordonnateurs PRE et directions d'établissements (94 % des PRE) ou entre référents de parcours et enseignants (86 %).

Une vingtaine de professionnels mobilisés au sein de chaque PRE pour préparer, organiser et suivre les parcours personnalisés d'environ 85 500 enfants

Les professionnels mobilisés dans le cadre des PRE assurent trois fonctions principales : construire la dynamique partenariale (coordonnateurs), analyser la situation des bénéficiaires (équipes pluridisciplinaires de soutien, dites « EPS ») et accompagner les bénéficiaires dans leurs parcours (référents de parcours).

Le coordonnateur d'un PRE a, en mars 2018, 4 ans et demi d'ancienneté en moyenne sur son poste (après un turn-over significatif observé entre 2013 et 2016) et dans plus de la moitié des cas il est fonctionnaire. Il mobilise, en moyenne, une douzaine de partenaires financiers, stratégiques ou opérationnels (collectivités, services de l'État, associations familiales, de soutien scolaire, de parents d'élèves...).

Les référents de parcours sont, quant à eux, 4 par PRE en moyenne, et sont le plus souvent des animateurs (34 %) ou des éducateurs (16 %), les autres référents

se répartissant entre travailleurs sociaux, enseignants, adultes-relais, etc.

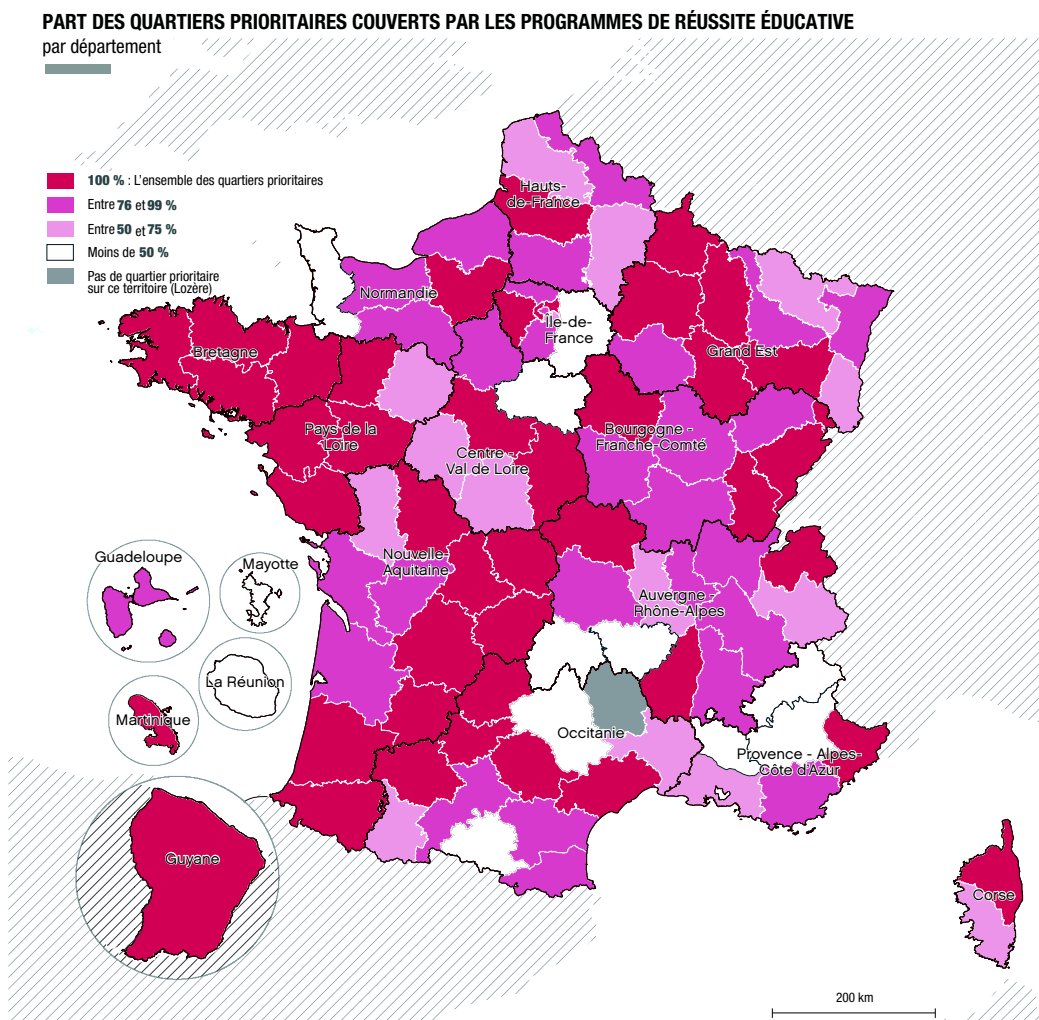
Les EPS, enfin, comptent seize professionnels en moyenne par PRE, souvent issus de l'Éducation nationale (34 %), ou des travailleurs sociaux (29 %), voire dans des proportions moindres, des professionnels en santé et en santé mentale (16 %), ou des animateurs (10 %). Plus de la moitié des EPS se réunit au moins une fois par mois, pour un délai moyen de 23 jours entre l'orientation d'un enfant vers le PRE et le diagnostic de sa situation et de ses besoins.

Si 101 800 enfants ont bénéficié d'actions individuelles ou collectives en 2017, 85 500 (soit 84 %) ont fait l'objet d'un parcours personnalisé (dont la durée moyenne est de 14 mois), soit 16 % de plus qu'en 2016. Parmi eux, près de 6 sur 10 sont des garçons et plus de la moitié ont entre 6 et 10 ans (tableau 1).

1. Cette fiche est extraite d'une publication plus détaillée à paraître au premier semestre 2019. Les données présentées sont issues de l'enquête annuelle de suivi du CGET réalisée au 1^{er} semestre 2018. Cette enquête a permis d'interroger 520 PRE sur les 529 PRE actifs en 2017, au travers d'un questionnaire en ligne adressé à l'ensemble des coordonnateurs de réussite éducative. Pour plus d'informations, voir le site du CGET, rubrique « Réussite éducative ».

Carte 1

Couverture des quartiers prioritaires par les programmes locaux de réussite éducative



Source : CGET, enquête nationale de suivi 2018.

Champ : 520 PRE, France entière.

Calculs : CGET-ONPV.

Réalisation : CGET, cellule cartographie, FP.

Tableau 1

Répartition des bénéficiaires d'un parcours personnalisé par sexe et par tranche d'âge (en %)

Tranches d'âges	Part de l'ensemble des bénéficiaires d'un parcours personnalisé	Répartition garçons / filles parmi les parcours personnalisés	
		Garçons	Filles
Enfants de 2 à 5 ans	14	59	41
Enfants de 6 à 10 ans	52	58	42
Enfants de 11 à 16 ans	32	59	41
Enfants de 17 et 18 ans	2	54	46
Ensemble	100	58	42

Source : CGET, enquête nationale de suivi 2018.

Champ : 520 PRE, France entière.

Calculs : CGET-ONPV.